

Réflexions en guise de Conclusion ^{1/2}

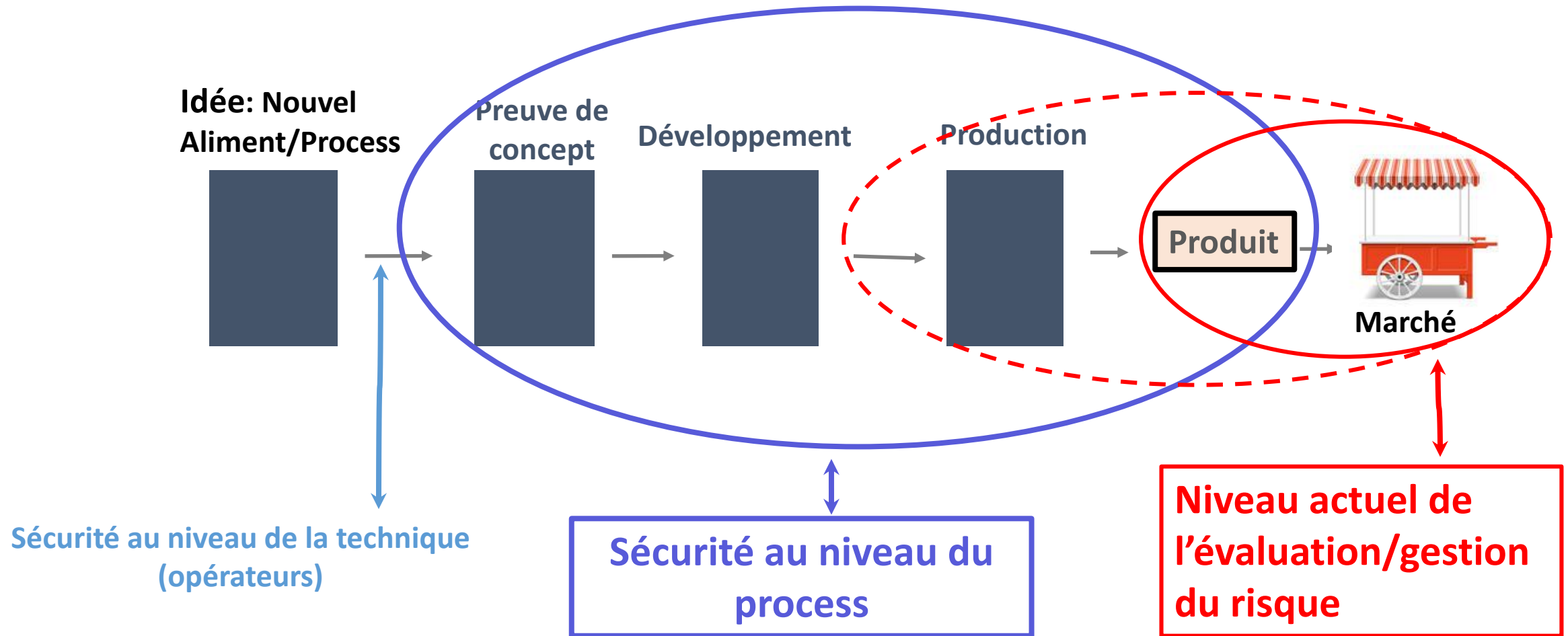
Bilan

- Réglementation à la fois contraignante et rassurante : permet d'établir des règles connues opposables à tous, un cadre stable, +/- équitable, qui peut offrir des opportunités à certains
 - Q : Pour s'adapter à ce cadre, voire en tirer parti, faut-il de gros moyens (multinationales) ou plutôt de l'agilité dont pourraient faire preuve ETI et PME ?
 - Réglementation apparaît figée, en retard sur l'innovation qu'elle n'anticipe pas ni n'accompagne.
Peu adaptée à « l'ère du Tweet ». Intervient lentement et tardivement, après une longue élaboration et comme un couperet en bout de course
- Concept de « Safe by Design »

Le concept : “Safe by Design” dans les IAA

- **Pas très clair : Safe ? ; Design ?**
- **Concept déjà utilisé dans d'autres industries et pour différentes technologies (nano technologie)**
- **Approche encore expérimentale, en développement pour les biotechnologies**
- **Développe la généralisation de la prise en compte du risque pour la santé des consommateurs/de l'environnement comme valeur intégrante de l'innovation et l'y inclut précocement dès la phase de Recherche et Développement du nouveau produit/procédé**

“Safe by Design” : Intégrer la sécurité sanitaire/environnementale dans le processus d’innovation dès la phase de R&D



Le concept : “Safe by Design” dans les IAA

Permet à chaque étape/point de contrôle:

- **d’éviter l’apparition d’un nouveau danger, de diminuer la présence d’un danger connu et/ou de modifier la nature du danger pour minimiser son effet indésirable,**
- **de réduire les incertitudes,**
- **de décider rapidement et précocement d’un changement éventuel de scénario**
- **en respectant le principe du « case by case » et en faisant interagir les différents acteurs concernés**
- **en utilisant les différents outils réglementaires et/ou techniques (ex. GMP/BPF) disponibles, de manière transparente et flexible,**
- **en les adaptant en fonction des besoins et de l’évolution des techniques et de la demande sociétale**

Pour accélérer l’autorisation et la commercialisation en anticipant les demandes réglementaires

Réflexions en guise de Conclusions ^{2/2}

Aspect prospectif : assurer

- **Transparence et concertation** pour l'établissement des règles et des procédures par **association** des différentes parties.
- **Adaptation** avec l'évolution des connaissances et des techniques et **flexibilité** dans la mise œuvre.
- Prise en compte du **risque sanitaire** comme une valeur intégrante du développement d'un Nouvel Aliment/Nouveau Process dès la phase de R&D,
- Développement progressif et parallèle, étape par étape, du processus innovant et de l'**évaluation** de sa sécurité et de la communication permettant une meilleure **acceptabilité sociale**
- Reconnaissance mutuelle et **harmonisation** au plan international